

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08-06-2015

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Laurent IMBERT, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Révision de la redevance d'assainissement**

L'exercice 2014 est déficitaire en fonctionnement de 1 540.26 €. Il faudrait, afin de tenir compte des frais de fonctionnement et d'entretien à venir pouvoir disposer d'au moins 2000 euros de plus sur ce budget.

La redevance d'assainissement est actuellement de 98 euros de forfait plus 1.10 euros par mètre cube consommé.

Après délibérations, le conseil municipal décide à six voix pour et quatre abstentions, de fixer la redevance d'assainissement à 115 euros pour la partie forfaitaire et 1,10 euros par mètre cube d'eau consommé, à compter de la prochaine facturation.

- **Réflexion sur l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments publics :**

La loi du 11 février 2005 prévoyait un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des ERP. Toutefois, face au retard pris dans la mise en accessibilité, le gouvernement a créé l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), et offert ainsi la possibilité de poursuivre les travaux de mise en accessibilité au-delà du 1er janvier 2015 en toute légalité.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP existant dans un délai imposé, à savoir trois ans. Cependant, le dossier, qui doit être approuvé par le Préfet doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

En 2013, dans le cadre d'un groupement de commande, un diagnostic des ERP de la commune avait été réalisé, ce qui avait permis d'évaluer et de chiffrer les travaux nécessaires, même si depuis un certain nombre de normes ont évolué... Le montant total estimatif des travaux à réaliser s'élevait à un peu plus de 30 000 euros HT, montant qui est sans comparaison avec les chiffres de l'ATEC.

Le conseil municipal décide de mettre en place une commission chargée d'élaborer ce dossier. Cette commission est composée du maire, des adjoints, ainsi que Denis Dervin, Alain Mathieu et Noël Trévisiol.

- **Choix du maître d'œuvre pour la création de sanitaires à l'auberge :**

Après consultation de plusieurs cabinets, nous avons eu deux propositions. Le cabinet Febvre-Petit à un taux de 15 %, et le cabinet Texier à un taux de 12,5%.

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à consulter d'autres cabinets, et à engager l'entreprise retenue, mais souhaite que le taux maximum ne soit pas au delà de 12 %.

- **Demande d'achat de terrain :**

Mr et Mme Mellow, habitant au Liboueix nous ont fait parvenir une demande d'achat de terrain situé devant leur maison. Il s'agit d'une partie constituant le domaine public communal, une enquête publique sera donc nécessaire.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande, en fixant le prix de vente à deux euros, étant entendu que les frais de géomètre seront à charge de l'acheteur.

Départ de Séverine CORDIER

- **Demande de subvention :**

Une nouvelle association est née sur la commune pour lutter contre la surdité en Afrique. Une demande de subvention de la présidente nous est parvenue.

Après délibérations, le conseil municipal décide à six voix pour et trois abstentions d'attribuer 100 euros de subvention.

- **Questions diverses** :

Salle polyvalente : Le chantier de la salle polyvalente était prévu sur 5 mois, mais en fait il a été un peu dépassé. Le CCAP prévoyait l'application de pénalités en cas de non respect, celles-ci n'ont pas été appliquées par le maître d'œuvre. Compte tenu que ce non respect était du aux congés d'été, et afin de limiter la partie administrative déjà très lourde, le maire propose de ne pas appliquer ces pénalités.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer de pénalités de retard.

La distribution bulletin sera réalisée entre le 10 et le 15 juin.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au lundi 7 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.